

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 03914

Numéro SIREN : 900 121 104

Nom ou dénomination : 3 BT PEINTURE ET DECORATION

Ce dépôt a été enregistré le 11/10/2022 sous le numéro de dépôt 32335

Désignation de l'entreprise <u>3 BT PEINTURE ET DECORATION</u>				Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise <u>33 RUE MARYSE BASTIE 33700 MERIGNAC</u>							
SIREN <u>9 0 0 1 2 1 1 0 4</u>							
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>17</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>0</u>					
				Exercice N clos le <u>31/12/2021</u>			
ACTIF							
				Brut 1			
				Amortissements-Provisions 2			
				Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		010	012			
	Fonds commercial *						
	Autres *		014	016			
	Immobilisations corporelles *		028	030			
	Immobilisations financières * (1)		040	042	1 687		
Total I (5)			044	048	1 687		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052		
		Marchandises *		060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	070	3 000	
		Autres* (3)		072	074	2 719	
	Valeurs mobilières de placement		080	082			
	Disponibilités		084	086	21 877		
	Charges constatées d'avance*		092	094	(1 520)		
Total II			096	098	26 077		
Total général (I + II)			110	112	27 764		
PASSIF							
				Exercice N 1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	1 000		
	Écarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126			
	Réserves réglementées*			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>131</u>)			132			
	Report à nouveau			134			
	Résultat de l'exercice			136	5 680		
	Provisions réglementées			140			
	Total I			142	6 680		
Provisions pour risques et charges			Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	6 537		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u> 873)			172	14 547		
	Produits constatés d'avance			174			
Total III			176	21 084			
Total général (I + II + III)			180	27 764			
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	1 687
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Conforme aux écritures comptable de l'exercice le 13/09/2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 3 BT PEINTURE ET DECORATION

Néant ☐

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 2 1

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	
	Production vendue	Biens		215		214
		Services*		217		218
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				83 682
	Production immobilisée*					222
	Subventions d'exploitation reçues					224
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits					226
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					230
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					232
	Variation de stock (marchandises)*					234
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					236
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					238
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				240
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)				242
	Rémunérations du personnel*					57 785
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					244
	Dotations aux amortissements*					250
	Dotations aux provisions					14 636
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259			252
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			5 560
	Total des charges d'exploitation (II)					254
						256

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	5 376
Produits financiers (III)	280		
Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)		290	1 307
Charges exceptionnelles (VI)		300	
Impôts sur les bénéfices* (VII)		306	1 002
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)		310	5 680

B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2	312	5 680	314
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	1 002	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247			
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D))	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
Dédutions	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44 series)	986		ZFU-TE (44 octies A)	987
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 series A)	989
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindécies)	138
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 septidécies)	993
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655
	Créanc report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	648
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	647		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	990
	Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfices col.1 Déficit col. 2	352	6 682	354
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfices col.1 Déficit col. 2	370	6 682	372

conforme aux écritures comptable de l'exercice le 13/09/2022

Sage

Désignation de l'entreprise : 3 BT PEINTURE ET DECORATION

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
	Immobilisations financières	480		482	1 687	484		486	1 687	
TOTAL		490		492	1 687	494		496	1 687	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
	TOTAL	570		572		574		576	

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19% (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : 3 BT PEINTURE ET DECORATION

Néant ☒ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisa- tions corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : 3 BT PEINTURE ET DECORATION		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01062021		et clos le : 31122021	
Durée en nombre de mois		7	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	du 160 au
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

SIREN 9 0 0 1 2 1 1 0 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 3 BT PEINTURE ET DECORATION

ADRESSE (voie) 33 RUE MARYSE BASTIE

CODE POSTAL 33700

VILLE MERIGNAC

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BERNARD Prénom(s) THOMAS
 Nom marital % de détention 99 Nb de parts ou actions 990
 Naissance : Date 20041993 N° Département 33 Commune BORDEAUX Pays
 Adresse : N° 35 Voie RUE MARYSE BASTIE
 Code Postal 33700 Commune MERIGNAC Pays

Titre (2) M Nom patronymique BERNARD Prénom(s) GILLES
 Nom marital % de détention 1 Nb de parts ou actions 10
 Naissance : Date 28061959 N° Département 33 Commune BORDEAUX Pays
 Adresse : N° 35 Voie RUE MARYSE BASTIE
 Code Postal 33700 Commune MERIGNAC Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2022

Exercice ouvert le	01062021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
3 BT PEINTURE ET DECORATION 33 RUE MARYSE BASTIE 33700 MERIGNAC		33 RUE MARYSE BASTIE 33700 MERIGNAC	
SIRET 90012110400013			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées TOUS TRAVAUX PEINTURES DECO Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	6 682	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE 100

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : Nom et adresse du conseil :

Tél : Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné : Identité du déclarant :

CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA Date : 13092022 Lieu : Qualité : Nom du signataire :

3 BT PEINTURE ET DECORATION SAS
Société par Actions Simplifiée au capital de 1000 Euros
N° SIRET 900 121 104 RCS de Bordeaux
Siège social : 35, Maryse Bastié
33700 Mérignac

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

Le 30/04/2022 à 09H00, sont présents au siège de la société, les soussignés :

- Monsieur Thomas BERNARD (Président)
- Monsieur Gilles BERNARD (associé)

agissant en qualité de seuls associés de la société, se sont réunis afin de donner leur accord sur les comptes annuels pour l'exercice du 01 Juin 2021 au 31 Décembre 2021 se clôturant au 31/12/2021.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thomas BERNARD

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le Président :

- les comptes annuels
- le rapport du Président
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée

Le Président déclare que les documents requis ont été adressés à l'associé 8 jours au moins avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion de la Présidence sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2021.

- Approbation des comptes et affectation du résultat

Puis lecture est donnée du rapport de la présidence.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION – Approbation des comptes

L'assemblée des associés approuve le rapport de gestion de la Présidence et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021, et donne à la Présidence quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

DEUXIEME RESOLUTION – Affectation du résultat

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, le résultat de l'exercice du 01 Janvier 2021 au 31 Décembre 2021 se clôturant le 31 Décembre 2021 est bénéficiaire de 5 680.02 euros est affecté comme suit :

- 5% sera mis en réserve légale dans la limite de 10% du capital soit un montant de 100€
- Le solde soit 5 580,02 € sera mis dans le poste « Report à nouveau » sur l'exercice du 01 Janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

DERNIERE RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur Thomas BERNARD pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et l'associé.

Le Président
Thomas BERNARD



L'associé
Gilles BERNARD



3 BT PEINTURE ET DECORATION SAS
Société par Actions Simplifiée au capital de 1000 Euros
N° SIRET 900 121 104 RCS de Bordeaux
Siège social : 35, Maryse Bastié
33700 Mérignac

ENGAGEMENTS POUR LE COMPTE DE LA SOCIÉTÉ

Monsieur Thomas BERNARD, agissant en qualité de Président de la société mandate
Monsieur LAGARDERE Jean-Luc agissant en qualité de Président de la société A3GE
FRANCE demeurant Immeuble Pont d'Aquitaine 14 rue Cantelaudette 33310 LORMONT à :

- Faire les formalités de dépôt des comptes annuels de l'année 2021 de la société auprès
du Greffe.

Fait à Mérignac, le 12 septembre 2022

Le Président
Monsieur Thomas BERNARD

